

Comité Technique Spécial Méditerranée

Procès verbal de la séance du 6 mai 2014

Pour l'administration

François Souq - Directeur interrégional, président du CHSCT

Antoine Rabine - Adjoint administrateur

Pour les représentants du personnel

Sébastien Barberan - CGT Culture

Anne Richier - CGT Culture

Laurent Vallières - CGT Culture

Francis Cognard - CGT Culture

Florence Parent - CGT Culture

Experts :

Nathalie Chardenon - CGT Culture

Eric Michon - CGT Culture

Isabelle Schwindenhammer - CGT Culture

Ordre du jour

1. Adoption des procès-verbaux des séances du 22 avril 2013, du 27 juin 2013, du 26 septembre 2013 et du 28 novembre 2013 (pour avis)
2. Suivi des points abordés lors des précédentes séances (pour information)
3. Problèmes d'inadéquation entre activité et moyens dans l'interrégion (fonctionnel, opérationnel, logistique, emplois) (pour information)
4. La Topographie dans l'Interrégion (pour information)
5. Suivi et prévisions d'activité (pour information)
6. Chantier d'Alger (calendrier, effectifs) (pour information)
7. Suivi des RFO en retard (pour information)
8. Suivi des agents sous CDD (pour information)
9. Suivi des indemnités de suppléances (pour information)
10. Questions diverses

En préambule, les représentants du personnel font une déclaration :

« Monsieur le président du comité technique, quand certains travaillent sur la mémoire d'autres en manquent cruellement. Nous vous rappelons que la parité syndicale a démissionné il y a quatre ans, nous vous rappelons également que nous avons refusé de siéger au CTS du 27 septembre 2012 pour des raisons que nous vous soumettons à la relecture :

Les représentants CGT du personnel ici présents, dénoncent une fois de plus la qualité déplorable du dialogue social au sein de l'interrégion et ce malgré les récentes déclarations de madame la ministre de la Culture, il semblerait que l'expérience malheureuse de la mandature précédente n'ait pas porté ses fruits. Pour exemple, les délais de transmission de la documentation et de l'ordre du jour n'ont pas été respectés. L'ordre du jour inepte illustre le peu de considération porté à cette instance, la documentation insuffisante, incomplète, incohérente ne répond pas à nos demandes récurrentes. Le suivi des points abordés lors des séances précédentes consiste en une simple liste de suivi de, encours, à faire, à suivre sans aucune documentation. Pratiquement aucun des engagements pris lors des précédents CTS et CHSCTS n'ont été honorés. Cette attitude dilettante voire je m'enfoutiste est interprétée par les représentants du personnel comme une forme de mépris, un des seuls engagements vraiment respecté concernant la commande de plateaux repas et nous vous en remercions.

Un an et demi après, ce courrier est brulant d'actualité et c'est déplorable. Nous vous rappelons que tous les membres de cette instance, représentants de l'administration comme représentants syndicaux, doivent avoir le même niveau d'information. Concernant l'ordre du jour par exemple de nombreux points qui sont de votre ressort et devraient être logiquement inscrits dans votre modèle type sont systématiquement occultés (concurrence, tutorat, recrutements, modifications d'organigramme, SGA, harmonisation des directions interrégionales...).

De plus certains sujets proposés par notre organisation syndicale, la seule à accepter encore de siéger ont été jugés non recevables, comme notre constat d'absence total de dialogue social : 6 mois entre 2 CTS, de nombreux courriers sans réponse, une documentation insuffisante et dont l'envoi ne respecte pas les délais légaux. Alors, monsieur le Président, merci de nous éclairer sur votre définition toute personnelle du dialogue social.

Autre témoignage de l'importance toute particulière que vous accordez à cette instance et à ses membres : sur les 10 points proposés à l'ordre du jour de ce CTS, un seul nous permet de donner notre avis (l'adoption des procès-verbaux) et c'est comme cela depuis de nombreuses années. Si, pour vous, les représentants syndicaux du CTS Méditerranée ne sont que des apôtres de la direction, nous vous invitons à prendre connaissance de la note du 26 décembre 2013 du bureau du dialogue social et de l'expertise statutaire du ministère de la Culture relative à l'articulation des compétences des CHSCT et CT et notamment les tableaux pages 7-8-12. Vous avez 5 minutes pour en prendre connaissance. »

François Souq a relu la note du ministère avec attention et a entendu les propos des représentants du personnel. Le dernier CTS s'est effectivement déroulé en novembre 2013 et le planning prévoyait une séance en mars 2014. Ce décalage est dû à une surcharge de travail et à des réunions au siège. Il convient de la nécessité de reprendre un rythme normal des séances. En ce qui concerne la documentation, elle est fournie en fonction des informations disponibles par la direction interrégionale mais aussi des délais nécessaires pour l'établir. Cette documentation reste naturellement perfectible. Il considère en revanche que le manque de dialogue social ressenti n'est en aucun cas intentionnel et qu'il s'agit d'une incompréhension mutuelle.

L'objectif reste de partager les informations avec l'instance, dans le cadre de ses attributions. Si toutes les demandes de documentation ne peuvent pas toujours être honorées, c'est souvent parce que la direction interrégionale ne les détient pas et non dans l'intention de mettre l'instance à l'écart. François Souq pense qu'il faut continuer à travailler dans la plus grande transparence possible.

Laurent Vallières (CGT) constate que certains courriers traitant de problèmes de sécurité, de transport sur les chantiers, de la topographie, du travail sur site pollué n'ont pas fait l'objet de réponse de la direction interrégionale. Il considère cette absence de réponse inacceptable et pense que le directeur interrégional néglige les problèmes des agents. Il indique que les représentants du personnel vont continuer à siéger malgré leur mécontentement tout en restant vigilants. Ce constat sera transmis à la direction générale. Il regrette ce fonctionnement et cette attitude désinvolte qui dure depuis 7 ans maintenant. Les représentants du personnel déplorent le refus du directeur interrégional d'aborder certains sujets comme le chantier d'Alger, le SGA, l'avancement de l'harmonisation fonctionnelle des directions interrégionales...

François Souq reconnaît que certaines réponses tardives ont pu être constatées mais considère qu'une partie du problème vient de l'articulation entre instances centrales et locales.

Laurent Vallières (CGT) insiste sur le problème de véhicule sur le chantier du métro de Bougainville qui n'a pas reçu de réponse.

François Souq précise que le problème est budgétaire. L'attribution de nouveaux crédits pour les locations de véhicule ne dépend pas uniquement de la direction interrégionale ; c'est ce qui génère une réponse tardive. Il enverra désormais une réponse précisant que la demande est prise en compte même si cela ne résout pas le problème au fond.

Laurent Vallières (CGT) considère que l'envoi d'un mail de prise en compte est indispensable et règle partiellement le problème.

Francis Cognard (CGT) considère qu'au-delà du problème de forme, c'est bien le problème de véhicule qui doit être réglé.

Eric Michon (CGT) rappelle que les CTS doivent aborder tout ce qui concerne l'organisation du travail. L'impact organisationnel d'un chantier tel qu'Alger doit donc faire l'objet d'un suivi par l'instance.

François Souq rappelle seulement que tous les chantiers ne peuvent être abordés en détail comme cela était suggéré dans les modifications d'ordre du jour proposées par les représentants du personnel.

Laurent Vallières (CGT) revient sur le PV du 27 juin 2013 dans lequel il est mentionné que le CTS n'était pas l'endroit pour traiter du chantier d'Alger mais que l'information sera donnée en temps et en heure.

François Souq répond qu'à cette époque là, le chantier n'était pas finalisé.

Laurent Vallières (CGT) insiste sur la nécessité d'obtenir les informations sur le chantier d'Alger qui de plus n'apparaît pas dans le tableau de planification.

Eric Michon (CGT) précise la demande des membres du CTS est de savoir qui travaille sur le chantier, quelles sont les spécialités et périodes requises. Ces éléments entrent dans les prérogatives de l'instance.

François Souq indique que la liste précise des agents travaillant sur un chantier ne relève pas de questions d'organisation du travail. Il ne souhaite pas transformer le CTS en réunion

d'affectation du personnel. Néanmoins, lors de cette séance, une information générale sur le chantier d'Alger sera donnée.

Pour Francis Cognard (CGT), le simple fait que le chantier d'Alger ne soit pas sur le territoire français en fait un chantier spécifique.

Sébastien Barberan (CGT) considère que le chantier d'Alger impacte l'organisation des autres chantiers, ce qui explique la nécessité d'avoir une information.

Les représentants du personnel constatent qu'une part de l'encadrement opérationnel est affectée sur cette opération. Le manque d'information crée une opacité sur le fonctionnement.

François Souq rappelle que le budget de l'interrégion inclut cette opération et les ressources associées en jours homme.

Laurent Vallières (CGT) signale que l'affectation d'un topographe sur ce chantier a un impact important sur l'activité de l'interrégion. Il demande les effectifs de l'opération, son calendrier, les modalités de remplacement des agents affectés à ce chantier...

François Souq souhaite donner des informations globales sur cette opération (nombre d'archéologues, de spécialistes...) et une vision sur le suivi du projet. La particularité de ce chantier est que l'Inrap intervient en tant qu'Institut à l'étranger, ce qui est important pour le positionnement de l'archéologie préventive. Le déroulement de l'opération est identique aux autres chantiers et sera abordé lors du point 6.

Antoine Rabine revient sur les points que les représentants du personnel ont notés (75/25, concurrence...). Ces points font l'objet de bilans périodiques et nécessitent une documentation. Il convient donc de les répartir sur plusieurs séances pour gérer la charge de travail.

Nathalie Chardenon (CGT) considère que la concurrence doit être abordée lors de toutes les séances en raison de son développement.

Florence Parent (CGT) constate que la note sur le tutorat ne figure également pas dans le tableau de suivi.

Laurent Vallières (CGT) regrette que dans ce tableau de suivi, les points mentionnés et la documentation associée soit choisis par l'administration. D'autre part, lorsque les représentants du personnel demandent d'aborder un point en CT et d'avoir la documentation associée, la requête doit être prise en compte par la direction.

Antoine Rabine souligne qu'en l'absence de bilan national, seul un bilan régional pourra être présenté.

Eric Michon (CGT) pense qu'un listing par département reprenant les fouilles obtenus ou non et les raisons est suffisant pour un suivi.

Sébastien Barberan (CGT) propose d'ajouter le volume des fouilles.

François Souq considère que durant l'absence de la gestionnaire de convention, l'urgence était de répondre aux appels d'offre et d'établir les conventions de diagnostic, une synthèse de la concurrence n'a effectivement pas été finalisée.

Les représentants du personnel demandent une interruption de séance.

Suspension de séance

Les représentants du personnel demandent qu'un comité technique extraordinaire soit organisé pour aborder la question de la concurrence et souhaitent la présence de l'AST de Marseille pour la deuxième partie de séance.

Point 1 - Adoption des procès-verbaux des 22 avril 2013, 27 juin 2013, 26 septembre 2013 et 28 novembre 2013 (pour avis)

Laurent Vallières (CGT) signale que le dernier procès-verbal du 28 novembre est parvenu tardivement. Il demande le report des 22 avril et 26 septembre qui n'ont pu être relus ainsi que celui du 28 novembre 2013.

Antoine Rabine précise que la rédaction tardive de ce procès-verbal est liée aux missions de remplacement de la gestionnaire de conventions qu'a dû assumer Sylvie Petit.

Le procès-verbal du 27 juin 2013 comporte quelques modifications : supprimer Roger Boiron de la liste des présents ; mettre chantier du métro de Bougainville Capitaine Gèze lorsque l'on parle de ce chantier ; en page 5, ajouter « et déplore qu'il faille attendre les points de rupture pour que la direction réagisse » ; en page 6, modifier l'orthographe d'I Schwindenhammer ; en page 7 paragraphe 3, indiquer « Anne Richier insiste sur le fait » ; en page 8 point 8 3e paragraphe, ajouter « il insiste sur la nécessité d'un compte rendu de ces réunions, le président refuse catégoriquement » ; en dernière page point 11 première phrase, indiquer « gazon synthétique ».

Le procès-verbal du 27 juin 2013 est adopté à l'unanimité sous réserve d'intégration de ces modifications.

François Souq demande aux représentants du personnel de transmettre les modifications concernant les autres procès-verbaux avant la prochaine séance.

Francis Cognard (CGT) demande de s'accorder sur un délai d'envoi du procès-verbal.

Antoine Rabine en convient et propose un envoi dans le mois qui suit la séance (début juin pour cette séance).

La secrétaire désignée pour cette séance est Florence Parent.

Point 2 - Suivi des points abordés lors des précédentes séances (pour information)

Implantations territoriales :

Nice : la convention d'occupation dans les locaux du Cepam a été signée. Ce point a été vu lors du dernier CHSCTS afin d'organiser une visite des locaux, une difficulté subsiste, celle du stockage de l'outillage. Ce point est abordé avec la ville de Nice afin de mettre en commun un stock d'outillage pour les opérations courantes. Ces locaux constituent une résidence administrative sur laquelle 7 agents sont affectés.

Laurent Vallières (CGT) indique que ce dossier a été abordé en CCP et que les représentants du personnel ont refusé de voter les mutations des agents de Valbonne à Nice. En effet, les locaux ne sont pas adaptés pour le nombre d'agents concernés et ne représentent pas un centre archéologique comme les autres. Les représentants du personnel demandent à nouveau la mise en place d'un vrai centre archéologique sur ce secteur. Francis Cognard évoque également l'absence de véhicules affecté à ce centre.

François Souq rappelle que les locaux choisis facilitent la collaboration avec le Cepam et la ville de Nice, gage d'une synergie importante pour l'Inrap. Le dernier chantier de fouille a été réalisé sur Nice en groupement avec la ville et le Cepam pour le volet paléoenvironnemental. François Souq souligne la volonté de s'implanter durablement sur ce secteur et de renforcer les liens avec les autres services publics d'archéologie préventive.

Il souligne l'intérêt d'un maillage correct du territoire de l'interrégion jusque dans ses extrémités, notamment avec les centres de Nice et de Saint-Estève. L'accord budgétaire obtenu pour Nice ne permettait pas la mise en place de locaux propres à l'Inrap. De même, les véhicules ont été affectés aux centres principaux de l'interrégion, leur nombre ne permettant pas d'en affecter à Nice.

Nîmes : des locaux provisoires ont été loués pour deux ans afin d'accueillir une partie des post-fouilles de la LGV, notamment pour les agents n'ayant pas de bureaux attribués. Ces locaux vont faire l'objet d'une visite du CHSCTS, des aménagements minimes ont été réalisés et 13 postes de travail ont été mis en place. Quelques ordinateurs restent à recevoir ; en attente de réponse budgétaire.

Anne Richier (CGT) aborde le post-fouille du chantier du Métro de Bougainville Capitaine Gèze et souhaite connaître l'option retenue car la base de Marseille va s'avérer rapidement trop petite pour intégrer les agents durant cette phase de travail.

François Souq estime que ce chantier ne peut être comparé avec les Grands Travaux même s'il convient que des problèmes ponctuels de place et de matériel peuvent émerger au centre de Marseille. Toute demande complémentaire reste soumise à la validation du SAGI.

Anne Richier (CGT) insiste sur le besoin d'achever la mise en place de l'équipement à Marseille. Il manque notamment encore des bureaux.

François Souq rappelle également que les modifications demandées pour le centre de Marseille sur le stockage du mobilier archéologique restent également en attente de validation du siège.

Antoine Rabine rappelle que des ordinateurs supplémentaires ont été demandés.

Corse : une convention a été signée avec la DRAC pour pouvoir utiliser deux bureaux à Ajaccio. Ces locaux ne constituent pas une résidence administrative. Le projet de centre archéologique sur le site de Mariana est en suspend. En effet, les travaux du Musée ont pris du retard.

Suivi du 75/25 : Laurent Vallières (CGT) demande un CT extraordinaire pour aborder ce point.

Suivi de la concurrence : les représentants souhaitent que ce point soit abordé à chaque séance.

Accueil des agents sous CDD : les représentants du personnel proposent d'aborder ce point avec le point sur les CDD.

Antoine Rabine souligne qu'une seule réunion d'accueil CDD a pu se tenir depuis le dernier CTS.

Recrutement assistant de prévention : deux candidats ont déjà été reçus, un troisième reste à rencontrer. La réponse est prévue pour la fin du mois.

Anne Richier (CGT) s'étonne que cette mission n'ait été ouverte qu'à un seul mi-temps contrairement à ce qui avait été annoncé en CT central.

François Souq espère pouvoir obtenir à terme un demi-poste de plus. En effet, un agent qui exerçait cette mission à hauteur de 0.25 % de son temps en Languedoc Roussillon a démissionné, ce qui permet d'envisager cette demande supplémentaire.

TPM : Laurent Vallières (CGT) souligne que ce dossier a été présenté au CHSTC et reste à suivre. Les représentants du personnel demandent de poursuivre cette action sur les chantiers en Méditerranée qui de plus est soutenue par les inspecteurs ISST. Laurent Vallières souligne que le nouveau directeur général paraît plutôt favorable à cette action.

Indemnités de suppléance : point à l'ordre du jour de la séance.

Antoine Rabine souligne que 3 points ont été faits dans le tableau de suivi : les réunions de service, les réunions de chantier et la saisine du CTC.

Laurent Vallières (CGT) confirme qu'une réunion spécifique du comité technique central doit se dérouler pour traiter des saisines.

Les représentants du personnel demandent à nouveau des comptes-rendus des réunions de service ainsi que des réunions par centre archéologique et un calendrier.

Eric Michon (CGT) précise que dans son interrégion, des réunions par centre se déroulent tous les deux ou trois mois et font l'objet d'un compte-rendu succinct.

François Souq va aborder ce point avec les AST afin de mettre en place les réunions par centre.

Suivi des agents sous CDD : point à l'ordre du jour de la séance.

Plan de résorption de la précarité : Antoine Rabine rappelle que le volume de postes attribué aux interrégions doit être réajusté chaque année au mois de juin. La direction interrégionale est donc en attente de cet élément et du tableau de mutation pour 2014.

Pour Laurent Vallières (CGT), la deuxième vague de recrutement est prévue au mois de juin. Il s'étonne que le volume de poste soit transmis seulement à cette date.

SGA : la direction interrégionale a été informée qu'une présentation des outils était prévue à la mi-mai. Seront présents l'administrateur, le contrôleur de gestion, l'assistante opérationnelle et la gestionnaire de convention. La mise en production est prévue à la fin de l'année.

Laurent Vallières (CGT) demande par avance un CT extraordinaire sur le SGA en fin d'année avant sa mise en place, en présence des agents de la direction interrégionale qui utiliseront ce logiciel.

Harmonisation des directions interrégionales : Antoine Rabine indique que la phase de consultation au niveau central est en cours. Il souligne que le processus a été partiellement anticipé en Méditerranée avec l'embauche d'une assistante et des GMC par exemple.

François Souq estime que l'interrégion Méditerranée était sous-administrée et que ce processus devrait permettre d'augmenter les effectifs fonctionnels à hauteur de 6 ou 7 agents par rapport à 2012.

Anne Richier (CGT) demande si un comité technique extraordinaire est prévu sur ce point également.

François Souq dit qu'il suivra les instructions du siège.

Tutorat : les représentants du personnel regrettent que ce processus ne soit pas officialisé et estiment que les agents ne sont pas suffisamment informés. Les AST doivent être sensibilisés sur ce point.

Eric Michon (CGT) rappelle que le tutorat a été mis en place par le CTC et présente un cadre défini.

Antoine Rabine reconnaît que les actions menées ponctuellement ne sont pas suffisamment officialisées et prendra l'attache de la DST..

Organigramme : les représentants du personnel demandent que l'organigramme figure dans le suivi des points afin de suivre ses modifications.

Entretiens d'évaluation : les représentants du personnel demandent à laisser ce thème dans les points de suivi afin de suivre notamment les recours éventuels.

Assistanat AST PACA : les représentants du personnel souhaitent que ce point figure dans le tableau de suivi et n'en soit supprimé que lorsqu'il sera définitivement réglé.

Pause Déjeuner

Point 5 - Suivi et prévisions d'activité (pour information)

François Souq présente l'activité dont les prévisions viennent d'être réactualisées en vue de la prochaine réunion budgétaire. 31805 jours-hommes avaient été budgétés pour 2014. Les prévisions actuelles sont de 34840 jours-hommes, soit environ 10% de plus.

Les diagnostics courants représentent 4500 jours-hommes en Languedoc-Roussillon et 4400 jours-hommes en PACA. Les chiffres sont basés sur le réalisé à fin février et sur des projections d'activités sur les mois à venir. Pour les diagnostics, 1000 jours-hommes supplémentaires ont été demandés plus 450 jours-hommes pour les diagnostics grands travaux non prévus initialement.

François Souq met en avant deux points forts concernant la remontée du volume des diagnostics : la grande agglomération de Marseille et le Languedoc-Roussillon où les prescriptions de diagnostics reprennent suite aux grands travaux. Les diagnostics du Gazoduc Eridan sont reportés au moins d'un an pour des raisons budgétaires et politiques.

Concernant les fouilles, 4800 jours-hommes sont demandés pour le Languedoc-Roussillon contre 4650 prévus, 9300 jours-hommes pour les grands travaux sont maintenus et 9200 jours-hommes sont demandés pour PACA contre 8000 jours-hommes prévus. En Corse, 1580 jours-hommes sont demandés contre 1400 prévus. Soit un budget global demandé pour les fouilles courantes de 15600 jours-hommes contre 14000 prévus.

François Souq considère que ces prévisions sont basées sur une hypothèse basse. La fouille de Rousset par exemple représente près de 4000 jours-hommes ; seul 2000 jours-hommes ont été retenus pour 2014 afin de prévoir d'éventuels décalages. Globalement, ces prévisions placent l'interrégion à près de 35000 jours-hommes, soit à l'identique de 2013.

Maintenir ce niveau d'activité suppose d'une part de gérer l'après grands travaux, d'autre part de reprendre des fouilles courantes à la concurrence. Le secteur le plus concerné est le Languedoc-Roussillon où quatre fouilles ont été perdues récemment. La première a été obtenue par Hadès grâce à la caution scientifique du LA3M, la deuxième a été obtenue par Chronoterre avec la caution scientifique de l'UMR 5140. Plus deux autres fouilles perdues dans le même secteur : Lunel-Vieil et Béziers (Hadès). François Souq estime que les relations de plus en plus proches entre les UMR et les opérateurs privés constituent un sérieux problème pour le devenir de l'Inrap.

Sébastien Barberan (CGT) demande si l'Inrap en tant que partenaire de l'UMR 5140 engagera une action indépendamment de ce que les agents de l'Inrap rattachés à cet UMR pourront faire.

François Souq précise que l'accord de partenariat avec cet UMR mentionne un comité de suivi avec l'Inrap qui ne se réunissait plus. Il a demandé que soit programmée une réunion qui devrait se tenir en juin.

Laurent Vallières (CGT) considère que ce problème important doit être traité notamment si la concurrence de Chronoterre par exemple obtient le soutien des laboratoires.

François Souq insiste sur le fait que l'implantation sur Nice avec le CEPAM est justifiée notamment pour contrer la concurrence. Il rappelle également qu'un dossier a été présenté conjointement avec le service archéologique de Béziers et qu'Hadès a obtenu malgré tout l'opération avec des moyens proposés inférieurs de moitié à ceux du dossier de l'Inrap.

Eric Michon (CGT) pense que le service juridique devrait intervenir.

François Souq souligne que le conseil d'administration a donné son accord pour assigner une société pour concurrence déloyale, ce qui représente un signal fort.

Il précise que pour obtenir certains marchés sur le département de l'Hérault, quelques rabais commerciaux (sans diminution de moyens) ont été accordés en accord avec la direction générale. Trois dossiers de fouille ont été concernés par ces rabais et devraient être obtenus par l'Inrap : un à Lodève et deux à Montpellier. Cette démarche ne peut évidemment s'appliquer à toutes les réponses aux consultations.

D'autres marchés un sur Nîmes et un sur Prades ont également été obtenus. François Souq souhaite développer la démarche commerciale mais souligne également l'importance de la mise en place du pôle public. La conjoncture deviendra problématique si ce processus n'est pas enclenché. Il rappelle que la loi précise que l'Inrap coordonne la recherche de l'archéologie préventive et doit s'imposer dans ce sens.

Eric Michon (CGT) partage ce point de vue mais souligne que l'Inrap doit avoir la volonté de mettre en œuvre une politique commerciale avec les moyens adaptés. Il regrette que le service juridique n'intervienne pas dans les cas de concurrence déloyale et ne joue pas un rôle d'alerte.

Les représentants du personnel estiment que les grands travaux ou les fouilles importantes consomment une grosse part des moyens au détriment des autres opérations.

François Souq explique que cette impression est liée au fait que les agents des SRA ont moins le temps de prescrire des opérations courantes lorsqu'ils sont occupés sur les grands travaux.

Hervé Guy indique qu'en plus de l'opération de Rousset, deux autres fouilles avec Escota devraient être attribuées à l'Inrap.

François Souq précise qu'un accord d'exclusivité du même type que celui des grands travaux est en cours de négociation avec Escota. Il estime que ces accords permettent une meilleure programmation et pour les agents une perspective d'activité à plus long terme.

Il décline plusieurs axes pour résister à la concurrence : réagir rapidement, travailler avec le tissu des archéologues préventifs locaux pour regrouper les forces et les informations (Collectivités et Cnrs), négocier des accords avec des gros aménageurs et gros lotisseurs (GGL, Angelotti), et ponctuellement, mettre en place des stratégies commerciales pour s'implanter ou développer certains secteurs. Ces actions ne trouveront leur légitimité qu'avec un appui réel de l'Etat.

Hervé Guy liste les accords avec les collectivités de la région PACA : Nice, Fréjus, Marseille, Arles, le musée d'Antibes. Une négociation est en cours avec la ville de Martigues.

Point 3 - Problèmes d'inadéquation entre activité et moyens dans l'interrégion (fonctionnel, opérationnel, logistique, emplois) (pour information)

François Souq rappelle qu'entre 2012 et 2013, l'activité a augmenté de plus de 60 %, ce qui implique quelques tensions administratives et opérationnelles et des organisations provisoires qui sont perfectibles. En effet, le temps nécessaire pour faire évoluer les structures est long (temps d'adaptation et de formation des agents, décisions administratives...).

Au niveau fonctionnel, l'opération LGV/DA9 a été pleinement intégrée dans l'organisation de la direction interrégionale afin d'éviter une trop grande dilution, notamment dans la gestion du personnel. Les grands travaux sont gérés par un AST aidé d'un coordinateur pour les aspects opérationnels. Les effectifs d'assistantat administratif et technique ont été légèrement renforcés.

Depuis deux ans, l'activité dans le secteur des Bouches-du-Rhône se développe. Le retard en effectif fonctionnel commence à être comblé : embauche d'un GMC, renforcement des assistants techniques et assistant de prévention. Un renforcement de l'encadrement est prévu avec la mise en place d'un adjoint AST dans les plus brefs délais. Le poste a été ouvert et devrait être pourvu avant l'été.

François Souq fournit un tableau présentant des ratios d'activité rapportés aux effectifs fonctionnels. Actuellement, trois AST et un coordonateur en Languedoc-Roussillon traitent chacun environ 5000 journées-hommes, deux AST en Paca traitent chacun 6000 journées-hommes. Avec l'adjoint AST en Paca, chacun devrait traiter environ 4000 journées-hommes. Par ailleurs, la volonté de la direction interrégionale est à terme d'équilibrer le nombre d'assistants techniques avec deux AT en Paca comme en Languedoc et Corse.

Point 4 – La topographie dans l'interrégion (pour information)

François Souq explique qu'en Languedoc-Roussillon et Corse, trois topographes sous CDI sont affectés, contre deux en Paca. Si l'hypothèse de trois topographes dans chaque région est retenue cela créera un déséquilibre. L'hypothèse retenue est donc d'intégrer un topographe supplémentaire qui interviendrait sur le Gard et les Bouches-du-Rhône. Un topographe, CDD du vivier, pourrait à terme être cédéisé.

Laurent Vallières (CGT) pense que le mode de calcul en jours-hommes n'est pas suffisant. Il faudrait examiner le nombre et la nature des opérations.

Eric Michon (CGT) rappelle que l'Inrap était en retard au niveau des mutations et que le processus actuel n'est qu'un rattrapage.

François Souq répond que la plupart des demandes de mutation sont récentes. Il ajoute que ce problème bloque la promotion et gêne le recrutement d'agents plus jeunes travaillant depuis plusieurs années avec l'Inrap. Il indique qu'il a donné un avis défavorable à toutes les demandes de mutations d'agents extérieur à l'interrégion.

Laurent Vallières (CGT) s'étonne que le poste de topographe qui va être ouvert le soit à Nîmes. La question soulevée est de savoir s'il y a du travail pour 3 topographes en Paca. Selon lui, la réponse est oui car actuellement, aucun développement ne peut être fait compte tenu du nombre de chantiers à suivre.

François Souq précise que la topographie en Languedoc-Roussillon et Corse représente 7500 jours-hommes, contre 4800 pour Paca. Ces indicateurs confirment que l'organisation actuelle convient.

Laurent Vallières (CGT) refuse ce raisonnement et pense qu'il faut peut être 4 topographes en Languedoc et 3 en Paca.

François Souq prend l'exemple du chantier de Rousset qui nécessitera effectivement d'avoir un topographe dédié. En revanche, pour le niveau d'activité actuel, le schéma d'organisation de la topographie ne doit pas changer.

Laurent Vallières (CGT) demande l'augmentation des effectifs de topographes ; un effectif de deux personnes conduit le topographe de la région à se retrouver souvent seul (congrés, formations...).

Anne Richier (CGT) considère plus importants et légitimes les propos de Laurent Vallières, lui-même topographe, plutôt que de se référer à des ratios. Elle demande si le contrat du topographe en CDD sur le chantier du Métro de Bougainville Capitaine Gèze sera prolongé pour intégrer la phase de post-fouille.

Antoine Rabine précise qu'à ce jour, le contrat court jusqu'à la fin de la phase terrain. A ce jour, il ne peut être pris aucun autre engagement tant que les réunions budgétaires n'ont pas eu lieu. En effet, les budgets CDD de l'interrégion ont été consommés.

Francis Cognard (CGT) insiste sur le fait que la demande porte sur les moyens humains qu'il faut pour fonctionner et non pas sur les desideratas des représentants du personnel.

Antoine Rabine relativise la situation en indiquant que la situation budgétaire devrait être assouplie au regard de l'activité prévisionnelle importante.

Eric Michon (CGT) insiste sur le fait qu'un poste de topographe devrait être prévu du début à la fin de l'opération.

François Souq espère recevoir rapidement les réponses budgétaires pour les prolongements des CDD et pense qu'elles seront positives.

Hervé Guy estime que les chantiers sont plus stratifiés en Paca qu'en Languedoc-Roussillon et nécessitent une présence accrue de topographes. Il fait également part de son inquiétude face à un éventuel manque de moyens humains.

François Souq rappelle que des rallonges budgétaires ont été demandées et que les estimations sur les fouilles permettent d'opérer des modifications budgétaires.

Francis Cognard (CGT) revient sur le dossier Escota et sur la réactivité que ce type de dossier exige tant au niveau du personnel que du matériel. Il s'interroge sur la possibilité de respecter les engagements dans le contexte actuel. Le problème de l'inadéquation entre l'activité et les moyens se ressent. L'ensemble des représentants du personnel partage ce point de vue.

Anne Richier (CGT) regrette que des opérations comme le métro de Bougainville soit traité dans l'urgence pour obtenir les moyens matériels et humains.

Pause

Point 6 – Chantier d'Alger (calendrier, effectifs) (pour information)

François Souq précise les grands axes de cette opération. C'est un marché pour lequel l'Inrap agit en en groupement avec un institut algérien, le centre national de recherche archéologique, passé le maître d'ouvrage délégué du ministère de la culture algérien.

Il concerne la construction d'une station de métro de 3500 m² avec un phasage compliqué et de la coactivité avec les entreprises de génie civil. Le rôle de l'Inrap est d'assurer un copilotage du chantier avec l'institut algérien et de former les archéologues algériens.

La durée de l'opération est de 21 mois sur le terrain (depuis le 15 juillet 2013) et de 19 mois en post-fouille, dont une partie sera réalisée en France dans le cadre de la formation des agents algériens (une dizaine environ). L'objectif de cette formation est un transfert de compétences.

Plus de 7 m de stratigraphie, des niveaux de 1830 sur un quartier du 18^{ème} siècle, lui-même construit sur un quartier médiéval rasé en raison d'un tremblement de terre, sur une nécropole byzantine et une ville romaine. Il était prévu d'intervenir par phase chronologique en enchainant directement la post-fouille. Le planning a été modifié car tout le terrain n'était pas libéré en raison d'une canalisation d'eau.

En 2009, le diagnostic préalable à la fouille avait eu lieu. La première phase de fouille se termine fin juin 2014 et a débuté début juillet 2013. La seconde phase devrait débuter en août 2014 et se terminer en avril 2015.

Interviennent sur ce chantier des personnels d'encadrement, des topographes, des infographes, des céramologues ainsi que le CSP, la chargée de communication. L'objectif est de contribuer à la mise en œuvre d'un système d'archéologie préventive en accord avec le gouvernement algérien.

Laurent Vallières (CGT) demande un calendrier plus précis.

François Souq répond qu'il est en cours de réalisation ; rendu complexe par les aléas de la phase de stabilisation des données.

Florence Parent (CGT) souhaite connaître les agents affectés à ce chantier entre mai et juillet.

François Souq estime que trois responsables d'opérations, un topographe et un infographe pour la mise en page des rapports intermédiaires seront concernés. Il propose de transmettre un planning consolidé au prochain CT et précise que la mise en valeur des vestiges mis au jour est envisagée dans la station de métro, ce qui implique des interventions supplémentaires.

Nathalie Chardenon (CGT) demande si au terme du chantier les agents algériens seront autonomes.

François Souq rappelle la volonté du ministère de la culture algérien qui est de monter une structure similaire à l'Inrap. L'Inrap est prêt à les y aider.

Point 8 – Suivi des agents sous CDD (pour information)

Antoine Rabine commente le tableau de la DRH qui montre un nombre de CDD supérieur à 100 etp au début de l'année, nettement au dessus du budget. Ce volume diminue mais reste important en raison de l'activité.

Francis Cognard (CGT) se demande si l'activité considérée comme exceptionnelle ne va pas devenir la normalité.

Hervé Guy pense que pour le secteur des Bouches-du-Rhône, l'activité va encore augmenter et confirme que si le renfort administratif est mis en place, l'activité pourra se développer.

Antoine Rabine ajoute que le SRA joue évidemment un rôle dans le développement de cette activité.

Isabelle Schwindenhammer (CGT) met en avant les problèmes de communication entre les agents sous CDD et la direction interrégionale et lit les messages reçus de plusieurs agents qui regrettent le manque de discussion sur les perspectives d'emploi lors de la réunion du 25 mars 2014. Elle fait le lien avec l'absence de réunions d'accueil pour les nouveaux arrivants, notamment en Paca.

Antoine Rabine confirme que depuis novembre, les réunions d'accueil n'ont pas pu se tenir en Paca compte tenu des plannings de travail de la direction et de l'AST. Il reste donc un effort à faire.

Isabelle Schwindenhammer (CGT) indique que certains contrats de travail parviennent après le début du chantier et qu'un agent a signalé que son salaire a été bloqué tant que le contrat n'était pas signé.

Antoine Rabine souligne que les demandes d'engagement sont transmises au siège et que les contrats sont envoyés par la DRH dans des délais de validation que la direction interrégionale ne maîtrise pas toujours. Un certificat d'installation est ensuite demandé à la direction interrégionale afin de déclencher la paie. Il arrive que lorsque le contrat démarre après la clôture de paie, celle-ci soit décalée mais il ne pense pas que cela soit lié à un problème de contrat. Il demande que ces problèmes soient remontés par les agents et/ou leurs représentants sans attendre les réunions du CTS.

Isabelle Schwindenhammer (CGT) aborde ces exemples afin de transmettre le sentiment de ras le bol des agents sous CDD. S'y ajoute des problèmes sur les ordres de mission comportant des erreurs sur les temps de trajet, les autorisations d'hébergement et de transport. Elle rappelle que les agents sous CDD ne connaissent pas forcément l'instruction DG 119.

Anne Richier (CGT) demande quelle est la marche à suivre pour les agents qui ont engagé des frais sur la base d'ordres de mission erronés.

François Souq convient qu'une erreur a été constatée sur certains ordres de mission. Pour ceux déjà envoyés, ils seront régularisés par un certificat administratif et les agents seront remboursés.

Isabelle Schwindenhammer (CGT) fait également part de problèmes récurrents avec info-décision et avec la mutuelle.

Les représentants du personnel soulignent pour la mutuelle un problème d'information des agents de la direction interrégionale et préconisent qu'ils soient formés afin de pouvoir renseigner les agents en CDD, les aider et jouer un rôle d'interface.

Antoine Rabine rappelle que deux interlocuteurs existent pour ces questions : la gestionnaire du personnel en direction interrégionale et la gestionnaire du personnel au service de la paie.

Florence Parent (CGT) revient au défaut de procédure d'accueil qui amène à ce type de dysfonctionnements avec des agents sous CDD qui ne savent pas à qui s'adresser.

Anne Richier (CGT) demande si les problèmes de fonctionnement administratif rencontrés en Méditerranée se rencontrent également dans les autres interrégions.

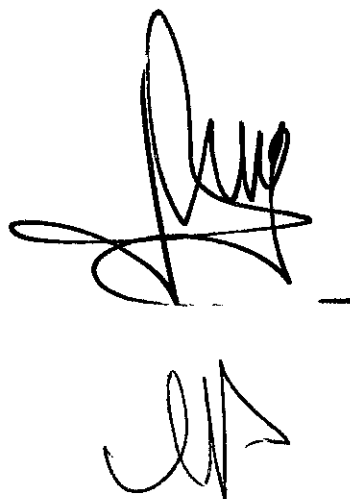
Hervé Guy prend l'exemple de la région Ile de France où les fonctionnels étaient beaucoup plus nombreux mais il convient que dans ce cas, l'absence de réunion d'accueil des CDD, due à la surcharge de travail, a rendu encore la situation plus complexe.

Les représentants du personnel pensent que tous les calculs de primes de nuitées ne sont pas encore résolus, notamment pour deux agents.

Antoine Rabine répond que les régularisations ont dû être effectuées et demande que ces deux agents prennent contact avec lui.

Les représentants du personnel demandent le report des points 7 (Suivi des RFO) et 9 (Suivi des indemnités de suppléance) au prochain CT du 26 Juin. Le CT extraordinaire portera sur la concurrence et le 75/25 et se déroulera le 27 juin. Les représentants demandent de recevoir la documentation afférente dans des délais suffisamment anticipés et le procès-verbal début juin. Le prochain CT se déroulera à Nîmes.

Fin de séance.

Two handwritten signatures in black ink. The top signature is a large, stylized cursive script. The bottom signature is smaller and more compact, also in cursive.